

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Declaration de Maladie

N° W21-830241

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9719 Société : RAM  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
 Nom & Prénom : NOURIA RIZKI  
 Date de naissance : 19/06/67  
 Adresse :  
 Tél. : 0670 26 27 60 Total des frais engagés : 692,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :   
 Date de consultation : 22/01/2024  
 Nom et prénom du malade : NOURIA RIZKI Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie : AFFECTION ORL  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASAH Signature de l'adhérent(e) : Le : 25 / 1 / 2024

VOLET ADHERENT

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/01/24		2	500 D.H	INP : 1102270621

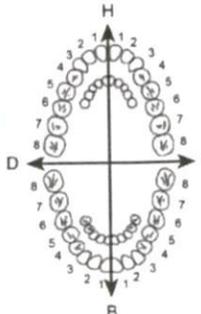
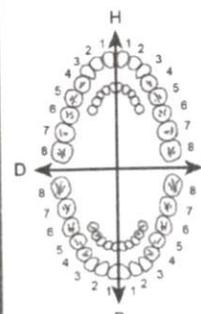
EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE LUMIERE LAHRIHI SARL</b> 50, Bd. Al Qods, Inara, Ain Chabab, Casablanca Tél: 05 22 52 40 29	22/01/2024	392,90 092040427

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

O.D.F. PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		DES TRAVAUX
		25533412   21433552 00000000   00000000	00000000   00000000 35533411   11433553	MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>  DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>  FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>  MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>  DATE DU DEVIS <input type="text"/>  DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION		

- Traitement de la surdit 
- Chirurgie de la thyro de
- Traitement du vertige
- Prise en charge du ronflement
- Rhinite Allergique
- Chirurgie endoscopique
- Ancien m decin   l'h pital  
20 Aout Casablanca



**Thermo-ablation thyro dienne**  
**علاج الغدة الدرقية بالتردد الحراري**

- علاج الصمم
- جراحة الغدة الدرقية (الكواتر)
- علاج الدوخة
- علاج الشخير
- الحساسية
- الجراحة بالمنظار
- طبيب سابق بمستشفى 20  
غشت الدار البيضاء

Casablanca le : 22 Janvier 2024 :الدار البيضاء في:



RIZKI NOURIA

33,20 RISONEL 119.10 x 2  
2 pulv le matin pendant 3 mois

19,30 OTRIVINE  
1 pulv le soir pdt 15 jours

69,00 DOCIVOX SIROP  
1 cam x 3 / jour pendant 7 jours

5,10 TOPSYNE GEL  
1 app x 2 /jour pdt 1 semaine

0,90 ANAPRED 20 MG  
3 cp le matin pendant 3 jours

392,90

**PHARMACIE LUMIERES**  
**LAHRICHI SARL AU**  
550, Bd. Al Qods, Inara, Ain Chock  
Casablanca - INPE : 09204042  
T l.: 05 22 52 40 29

*ps' 2 app 1 semaine*

**Dr ALLOUANE Mohamed Amine**  
**Sp cialiste : O.R.L et Chirurgie**  
**Cervico-faciale**  
Angle Bd. Al Qods et Bd. Haifa  
Ain Chock - Casablanca  
Tel: 05 22 50 04 40/05 10 88 02 15



N  du Lot 23H314  
Date Per. 07.2026  
P.P.V: 119,10 DH

N  du Lot 236744  
Date Per. 03.2026  
P.P.V: 119,10 DH

LOT: 230736  
DLUO: 07/2026  
69,00DH

LOT: M0830  
EXP: MAI 2026  
PPV: 19,30 DH

lots gh2,  
FLUOCINONIDE

LOT: M0970  
PER: 02/2025  
PPU: 40,90DH